

Informations générales sur la scolarité

Masters Sciences Cognitives et Masters Psychologie de l'Éducation et de la Formation

- L'accueil au secrétariat se fait essentiellement les après-midis, de 13h30 à 17h, les lundis, mardis et vendredis. Joignable par mail et téléphone le mercredi. Je ne travaille pas le jeudi et ne serai donc pas en mesure de vous répondre ce jour.
- Lorsque vous me contactez par mail, merci de privilégier les adresses suivantes :
psycho-m.scog@univ-lyon2.fr si vous êtes en sciences cognitives
psycho-m.pef@univ-lyon2.fr si vous êtes en PEF

Merci d'indiquer en signature de mail l'année et le type de master dans lequel vous êtes inscrit, et si possible, votre numéro étudiant, afin d'éviter les confusions.

- Une fois que toutes les inscriptions administratives sont faites, je ne vous contacterai que sur vos adresses Lyon 2. Faites attention à vérifier régulièrement vos boîtes mails afin de ne pas passer à côté d'informations importantes de la part de la scolarité, des services centraux de l'université, de vos enseignants...
- Vous trouverez des informations importantes pour la scolarité sur les panneaux d'affichages en ligne (dates d'examens, modifications d'emplois du temps, offres de stage, procédures pour les stages...) à consulter régulièrement.

Fonctionnement des absences

La présence en cours est obligatoire pour tous les étudiants.

Si vous devez être absent, il faudra contacter votre enseignant et lui envoyer un justificatif. Si cette absence coïncide avec un jour d'examen, vous pouvez m'envoyer aussi votre justificatif, cela vous permettra d'avoir la

mention « absence justifiée » (ABJ) sur votre bulletin s'il manque une note à la fin du semestre. Si vous êtes boursier, cela vous permet de garder vos droits à la bourse.

La mention « absence injustifiée » (ABI) sur le relevé de notes peut entraîner une annulation de votre bourse. Cette mention est saisie par défaut lorsqu'il n'y a pas de note finale pour un enseignement.

Pour les **M2 PEF** : la validation des TD non notés dépend de l'assiduité. Pour toute absence, envoyez votre justificatif à Jean-Marc Sulcs.

Fonctionnement des résultats

Les mentions ABJ et ABI entraînent l'une comme une défaillance à l'enseignement, qui remonte à l'UE, puis au semestre (les moyennes ne se calculent pas, la mention « défaillance » apparaît sur le relevé). Il faudra repasser l'examen en seconde session pour valider l'année.

Pour valider l'année, il faudra obtenir la moyenne aux deux semestres, ceux-ci ne se compensant pas en M1 et M2. Il faudra également obtenir la moyenne aux UE qui ont une note seuil de 10. Il est donc possible d'obtenir la moyenne au semestre et à l'année, mais de ne pas valider l'année si une UE avec note seuil a une note insuffisante.

Seuls les enseignements ayant des notes inférieures à 10, à l'intérieur des UE ayant une note inférieure à 10, peuvent être rattrapés en seconde session lorsque le semestre n'est pas validé. On ne peut revenir sur un enseignement déjà validé. Dans le cadre d'un redoublement, ces enseignements-là sont aussi à repasser. Les notes non validées de l'année passée ne sont pas nécessairement reportées.